

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

La Ville de Rouyn-Noranda rappelle qu'il est obligatoire de faire la vidange d'une fosse septique **tous les 2 ans pour une résidence occupée de manière permanente et tous les 4 ans pour un chalet occupé de manière saisonnière.**

Bien qu'il soit de la responsabilité des propriétaires de planifier la vidange de leur fosse septique, la Ville de Rouyn-Noranda diffuse une liste d'entrepreneurs de vidange pour aider les résidents qui veulent faire appel à un récupérateur régional. La liste est également disponible dans tous les quartiers et au Service des permis de la Ville de Rouyn-Noranda.

Un tarif approximatif est donné à titre indicatif et peut varier selon la localisation du client, du nombre de clients desservis et du site de déversement.

LAUZON ÉQUIPEMENT (Notre-Dame du Nord)

819 723-2885 (demandez Cindy ou Benoît)
195 \$ plus taxes
(Offre le service dans tous les quartiers)
(Offre le service l'hiver)
Site Internet : www.lauzonequipement.com

SAINE-VILLE FOSSES SEPTIQUES

1950, de l'Hydro, Val-d'Or
819 824-3323
225 \$ pour quatre clients et +
(Offre le service l'hiver)

M.L. RÉCUPÉRATION, Rivière-Héva

Michel Lefebvre
819 735-4507
1 866 735-4506
250 \$ de la vidange (taxes incluses)
(Offre le service dans tous les quartiers)
(Offre le service l'hiver – Urgence seulement)

NEWALTA

133, avenue Marcel-Baril
819 762-5151
133 \$ l'heure

SANI-SERVICES ENR.

439, route de St-Philippe, Dubuisson
819 738-7039
240 \$ pour deux clients et +
ou 300 \$ pour un client
(Offre le service dans tous les quartiers)

VEOLIA

137, avenue Marcel-Baril
819 762-6577
(Offre le service l'hiver)